

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 03/02/2011**

L'an deux mille onze,
Le trois février deux mille onze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du vingt quatre janvier 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	18
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	1

Etaient présents : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. GIRARD Pascal, M. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme FONTANIVE Marzéna

Absents Mme BLOT Laura.

Absents excusés :

Pouvoirs : M. PIERRARD Didier à M. LALLOUETTE Joël ; M. GOMES DA SILVA José à Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean Claude à M. LECLERE Roland, M. EL KHIDER Mustapha à M. RINALDI Serge, Mme SAINT PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : Mme AUBRY Christine

Affiché le : 24 janvier 2011.

OBJET : P.A.V.E. (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics aux personnes à mobilité réduite) - programmation des travaux et demande de subventions
N° 1115

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ou à mobilité réduite stipulant que l'accessibilité est une condition primordiale pour permettre à tous d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale.

Considérant que les communes sont tenues d'établir un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics aux personnes à mobilité réduite (PAVE).

Considérant que la commune de Pargny Sur Saulx souhaite s'engager dans la réalisation d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics pour un montant d'environ 5000€.

Considérant que la réalisation de ce PAVE pourra être subventionnable au titre de la DETR 2011 s'il s'intègre à un dossier de demande de subvention pour des travaux de voirie.

Considérant la délibération du Conseil Municipal n° 1048 en date du 1^{er} juillet 2010 :

- approuvant le projet d'Aménagement de l'Avenue du Maréchal Leclère et de l'allée Pierre de Coubertin et
- sollicitant des aides financières auprès de divers partenaires financiers (Conseil Général, l'Etat)

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DECIDE : - de programmer sur le budget 2011 la réalisation du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics aux personnes à mobilité réduite)

- de lancer une consultation pour retenir le maître d'œuvre en charge de cette opération définie ci-dessus,

SOLLICITE les subventions nécessaires au financement du projet, auprès du partenaire concerné : l'Etat au titre de la DETR 2011.

AUTORISE son Président à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE